

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

3ÈME REUNION DE 2018

Séance du 27 juin 2018

CD20180627_30
id. 4046

L'an deux mille dix huit, le 27 juin, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEUX)

Absent(s) :

M. BAYLET, Mme BOURDONCLE, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**DISSOLUTION DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
ECONOMIQUE DE TARN-ET-GARONNE**

L'Agence de développement économique de Tarn-et-Garonne (ADE 82) a été créée en 1997 par le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne afin d'assurer toutes les actions concourant au développement économique du département.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a permis de maintenir l'activité de cette structure en 2016, le temps d'organiser son transfert à la Région Occitanie en charge dorénavant de la compétence économie développée dans le cadre du SRDEII (schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation) que la Région a approuvé en Assemblée plénière le 2 février 2017.

Aujourd'hui, il convient de mettre un terme aux activités de l'Agence de développement économique de Tarn-et-Garonne et de préciser les conditions financières propres à cette dissolution.

A cet effet, l'ADE 82 a réuni ses membres le 5 décembre 2017 en une assemblée générale extraordinaire, qui ont adopté :

- la dissolution de l'association et ouvert la phase de liquidation de ses biens,
- le principe de transmission du produit de la liquidation, une fois les dettes payées et les créances recouvertes, au profit du Conseil Départemental, dans la mesure où il était le principal financeur de l'Agence.

Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 12 juin 2018 afin de clôturer les opérations de liquidation de l'ADE 82.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'assemblée générale extraordinaire de l'ADE 82 réunie le 5 décembre 2017 et le 12 juin 2018,

Vu l'avis de la commission environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prendre acte, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, de la liquidation de l'ADE 82 ;

- Accepte le produit de la liquidation de l'Association en concordance avec les délibérations des assemblées délibérantes de celle ci ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC